

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 octobre 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 12

Date de convocation : 04/10/2018

Date d'affichage : 15/10/2018

Présents : BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, FORAS Annie, COMTE Elodie, JOUFFROY Brigitte, CHAUVIN Yves, RIVATTON Xavier, BARBIER Jean-Claude, PUTIN Dominique, POLY Bernard, BEAUDART Clémence.

Absents excusés : PIDOUX Valérie donne procuration à ROUX Philippe,
LAURENT Daniel donne procuration à CHAUVIN Yves,
CLEMENT Colette donne procuration à BARBIER Jean-Claude.

Secrétaire : Mr Dominique PUTIN.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 août 2018 :

Le compte rendu est adopté à 12 voix pour et 3 abstentions.

2/ Délibération approbation commission d'appel d'offres pour les travaux « En Lune » :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

L'aménagement de l'aire de loisirs « En Lune » a fait l'objet d'un avis de publicité de marché de travaux qui portait sur 3 lots :

- **Lot 1 : terrassements généraux, sols, réseaux humides, réseaux secs,**
- **Lot 2 : Equipements,**
- **Lot 3 : Plantations.**

Les offres devaient être remises le lundi 13 septembre 2018 à 17h00.

Ce même jour à 17h30 la commission d'appel d'offres communale a été convoquée afin de procéder à l'ouverture des plis.

Etaient présents : Annie FORAS, Daniel LAURENT, Philippe ROUX, Christian BRETIN.

Absent excusé : Jean-Claude BARBIER.

Synthèse de la CAO du 13 septembre 2018

Le marché total s'établissant à 272 000 € HT

Lot 1 : terrassements généraux, sols, réseaux humides, réseaux secs

Marché estimé à 124 570 €

Entreprises ayant postulé :

- SARL Concept Paysage du Revermont (Beaufort) pour **126 404,10 €**
- SAS France Clôture Environnement (Levier) pour **147 278,11 €**
- Groupement SAS IDVERDE (Perrigny)/SAS PETITJEAN TP (Cuisia) / SAS LUGH (Perrigny) pour **124 474 €**

Lot 2 : Equipements

Marché estimé à 102 100 €

Entreprises ayant postulé :

- SARL Concept Paysage du Revermont (Beaufort) pour **143 091€**
- SAS France Clôture Environnement (Levier) pour **143 847 €**
- Groupement SAS IDVERDE (Perrigny)/SAS PETITJEAN TP (Cuisia) / SAS LUGH (Perrigny) pour **129 683 €**

Lot 3 : Plantations

Marché estimé à 45 330 €

Entreprises ayant postulé :

- SARL Concept Paysage du Revermont (Beaufort) pour **67 764,10 €**
- SAS France Clôture Environnement (Levier) pour **70 408,17 €**
- Groupement SAS IDVERDE (Perrigny)/SAS PETITJEAN TP (Cuisia) / SAS LUGH (Perrigny) pour **33 147,55 €**

Analyse des offres

Suite à ces offres notre maître d'œuvre a souhaité solliciter les entreprises concernées afin de leur demander autant que possible des remises commerciales.

En attendant il a analysé les offres qui ont été retournées par les entreprises sur la base du jugement suivant :

- **Valeur technique de l'offre : 60 %**
- **Prix : 40 %**

L'analyse finale de l'ensemble des offres nous a été communiqué ce lundi 8 octobre 2018, et les propositions du maître d'œuvre sont les suivantes :

Lot 1 : terrassements généraux, sols, réseaux humides, réseaux secs

(les déposes de clôtures de Body Boomers et l'abattage des arbres seront pris en charge par nos services techniques)

- Concept Paysage du Revermont s'établit dorénavant à : **119 581,54 € (40 %)**
- SAS FCE s'établit dorénavant à : **143 130,80 € (33,91 %)**
- IDVERDE/SAS PETITJEAN/SAS LUGH s'établit dorénavant à : **119 691,32 € (39,79 %)**

La valeur technique :

- SARL Paysage du Revermont : **60 %**
- SAS FCE : **53,33 %**
- IDVERDE/SAS PETITJEAN/SAS LUGH : **53,33 %**

Proposition du maître d'œuvre lot 1 : terrassements généraux, sols, réseaux humides, réseaux secs

Au vu de la nouvelle analyse détaillée des offres, la SARL Concept Paysage du Revermont présente la proposition la plus avantageuse pour un montant total de : **119 581,54 €.**

(60 points : prix + 40 points : valeur technique = 100 %)

Lot 2 : équipement

- Concept Paysage du Revermont s'établit dorénavant à : **137 367,36 € (37,80 %)**
- SAS FCE s'établit dorénavant à : **138 922 € (37,30 %)**
- IDVERDE/SAS PETITJEAN/SAS LUGH s'établit dorénavant à : **129 683 € (40 %)**

La valeur technique :

- SARL Paysage du Revermont : **30 %**
- SAS FCE : **32 %**
- IDVERDE/SAS PETITJEAN/SAS LUGH : **60 %**

Proposition du maître d'œuvre lot 2 : Equipement

Au vu de la nouvelle analyse détaillée des offres, le groupement d'entreprises IDVERDE/SAS PETITJEAN / SAS LUGH présente la proposition la plus avantageuse pour un montant total de : **121 608 €.**

(60 points : prix + 40 points : valeur technique = 100 points)

(les mobiliers babyfoot et chaises longues ont été supprimé de l'offre)

Lot 3 : plantations

- Concept Paysage du Revermont s'établit dorénavant à : **61 665,33 € (21,5 %)**
- SAS FCE s'établit dorénavant à : **70 410,50 € (18,80 %)**
- IDVERDE/SAS PETITJEAN/SAS LUGH s'établit dorénavant à : **33 147,55 € (40 %)**

La valeur technique :

- SARL Paysage du Revermont : **60 %**
- SAS FCE : **41 %**
- IDVERDE/SAS PETITJEAN/SAS LUGH : **47 %**

Proposition du maître d'œuvre lot 3 : Plantations

Au vu de la nouvelle analyse détaillée des offres, le groupement d'entreprises IDVERDE/SAS PETITJEAN / SAS LUGH présente la proposition la plus avantageuse pour un montant total de : **31 432,55 €.**

(40 points : prix + 47 points : valeur technique = 87 points)

(le maître d'œuvre diffère la mise en œuvre des 3 treilles en bois).

En résumé, notre maître d'œuvre propose :

Lot 1 terrassements généraux, sols, réseaux humides, réseaux secs : SARL Concept Paysage du Revermont pour **119 518,54 € HT,**

Lot 2 équipements : Groupement SAS IDVERDE/PETITJEAN/LUGH pour **121 608 € HT,**

Lot 3 : Groupement SAS IDVERDE/PETITJEAN/LUGH pour **31 432,55 € HT.**

Soit un total de **272 622,09 € HT.** (Rappel du budget initial 272 000 €).

Le Maire rappelle que ce chantier bénéficie d'une aide (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 30 %).

Le Conseil Municipal Municipal accepte la proposition du maître d'œuvre pour les travaux « En Lune » de la tranche 2 à 10 voix pour et 5 voix contre suivante :

Lot 1 terrassements généraux, sols, réseaux humides, réseaux secs : SARL Concept Paysage du Revermont pour **119 518,54 € HT**,

Lot 2 équipements : Groupement SAS IDVERDE/PETITJEAN/LUGH pour **121 608 € HT**,

Lot 3 : Groupement SAS IDVERDE/PETITJEAN/LUGH pour **31 432,55 € HT**.

Soit un total de **272 622,09 € HT**.

3/ Délibération tarifs après rénovation de la salle des frères :

Monsieur Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Il précise que ce dossier n'est pas totalement finalisé. Aussi, il propose un échange au sein du Conseil Municipal sur ces différents tarifs afin que chacun puisse s'exprimer s'il le souhaite.

En conséquence, le Maire propose de délibérer sur ces futurs tarifs lors du prochain Conseil Municipal.

4/ Délibération pour le transfert des résultats du compte administratif assainissement à la Communauté de Communes Porte du Jura :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

La compétence assainissement est transférée à la Communauté de Communes Porte du Jura depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats sur les comptes administratifs 2017 des communes de l'ex Communauté de Communes Sud-Revermont présentent des encours qui sont les suivants :

Augea :	73 817 €
Beaufort :	34 201 €
Chevreaux :	6 252 €
Cousance :	77 314 €
Cuisia :	19 909 €
Digna :	48 493 €
Maynal :	3 236 €
Orbagna :	- 1982 €
Rotalier :	3 883 €
Sainte-Agnès :	11 440 €
Val Sonnette :	14 772 €

TOTAL : 291 335 €

Ces encours ne se transfèrent pas de façon automatique vers la Communauté de Communes.

Lors du Conseil Communautaire du 20 septembre, il a été décidé à la majorité (1 abstention) d'approuver les demandes de transferts des communes ci-dessus.

Il est demandé aux communes concernées de délibérer en faveur du transfert de leur encours respectif.

Le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention le transfert des résultats du compte administratif assainissement à la Communauté de Communes Porte du Jura.

5/ Délibération portant sur les tarifs d'affouage de l'année 2018 :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

L'affouage de l'exercice 2018-2019 s'applique aux parcelles suivantes :

- La parcelle 17 composée d'arbres,
- Les parcelles 5-6-17 et 24 pour les houpriers.

Valeur estimée des coupes pour 2018-2019 :

- Parcelle 17 (arbres et baliveaux) : **171 m3 pour une valeur de 1 368 €**,
- Parcelles 5-6-17 et 24 (houppiers) : **151 m3 pour une valeur de 1 208 €**.

Soit un total **322 m3** pour une valeur totale de **2 576 €**.

Méthode de calcul du prix de l'affouage :

Valeur estimée des coupes

Nombre d'affouagistes

Soit donc $\frac{2\,576\ \text{€}}{11\ \text{affouagistes}} = 234,18\ \text{€}$ ramené à 100 €

Pour l'exercice 2017-2018, le prix facturé à chaque affouagiste était indicativement de **100 €**.
Pour l'exercice 2016-2017, le prix facturé à chaque affouagiste était indicativement de **90 €**.

Nota : les années antérieures nous étions sur un forfait par affouagiste de 35 € notoirement en dessous des tarifs appliqués dans les autres communes.

- Le nombre d'affouagistes était très faible en 2016-2017 : 4,
 - Le nombre d'affouagistes était de 8 pour 2017-2018.
 - Cette année ils sont au nombre de 11.

Aussi en accord avec Thierry Poncet, les adjoints et la commission bois et forêt nous n'augmentons pas le tarif pour cet exercice 2018-2019.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour et 2 abstentions le prix de vente de 100 € pour l'affouage 2018.

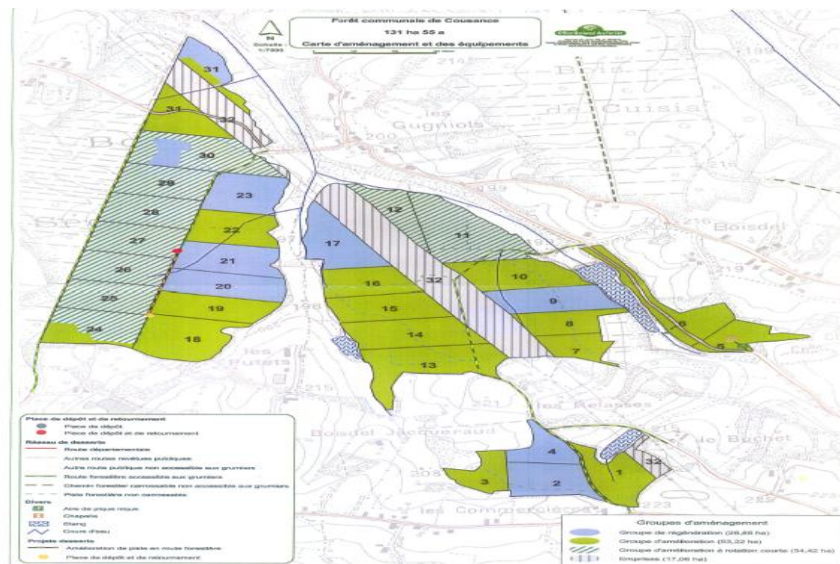
6/ Délibération assiettes et destinations des coupes :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Pour l'exercice 2019-2020, il convient d'ores et déjà de déterminer les parcelles qui feront l'objet de traitement par les affouagistes :

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelles 18 et 30



Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les assiettes et destinations des coupes pour l'exercice 2019-2020.

7/ Délibération suppression du poste d'Adjoint Technique de Thomas MORENO LOPEZ à compter du 8 novembre 2018 :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Thomas MORENO LOPEZ a souhaité s'orienter vers une autre activité. Aussi il quittera notre collectivité le 8 novembre 2018. Il solde actuellement ses congés depuis ce lundi 8 octobre.

Thomas a demandé une disponibilité de 3 ans.

Il convient donc aujourd'hui de supprimer le poste d'Adjoint Technique et ce à compter du 8 novembre 2018.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de supprimer le poste d'Adjoint Technique de Thomas MORENO LOPEZ à compter du 8 novembre 2018.

8/ Création d'un nouveau poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à compter du 22 octobre 2018 :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

C'est Monsieur Mickaël PERROT qui remplacera Thomas MORENO LOPEZ à compter du 22 octobre 2018.

Mickaël exerçait son activité au sein de l'hôpital de Lons le Saunier dans le cadre d'une fonction d'entretien. Il possède un statut d'auto-entrepreneur qui lui permettait notamment de prendre en charge l'entretien de la commune de Digna sur une base d'un jour par semaine en moyenne.

Son transfert s'opère d'une collectivité hospitalière vers une collectivité territoriale. Aussi, il est intégré directement au sein de notre commune avec son ancienneté.

Aujourd'hui, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents souhaite qu'un poste de vacataire soit créé durant les 6 premiers mois d'embauche de Mr Mickaël PERROT et que son poste soit susceptible d'évoluer vers un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

9/ Délibération remplacement bibliothécaire du 3 au 20 octobre 2018 :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Claude GOUDOT actuellement Adjoint du Patrimoine sera indisponible du 3 au 20 octobre 2018

- Nous devons recruter une remplaçante pour palier à l'absence de Claude GOUDOT.
- C'est Dominique DUTHION domiciliée à DIGNA qui assurera la mission de Claude GOUDOT pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures à savoir le mercredi après-midi et le samedi matin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de recruter Mme Dominique DUTHION durant l'absence du 3 au 20 octobre 2018 de Claude GOUDOT, bibliothécaire.

10/ Délibération contrat d'accompagnement dans l'emploi GALLAT Jean à compter du 1^{er} novembre 2018 :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Le Conseil Départemental du Jura possède un dispositif pour aider des personnes en difficultés pour leur aider à reprendre confiance et à se rendre utile dans notre société.

Ce dispositif intitulé Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi s'adresse :

- Principalement aux bénéficiaires du RSA résidants dans le Jura.

Les structures éligibles sont :

- Le secteur non marchand que sont les collectivités locales et les associations,
 - Le bénéficiaire est un salarié et la rémunération est le SMIC horaire.
 - Le temps d'activité est de 7 heures par semaine.
 - La durée CDD renouvelable dans la limite de 24 mois.
 - Coût pour l'employeur **0 €** : aide par le Conseil Départemental du Jura : 95 % du SMIC brut + une aide à l'encadrement de 180 € par mois.
 - Obligation de la structure d'accueil d'encadrer et d'accompagner le bénéficiaire.
 - Désignation d'un tuteur encadrant.
 - Bilan régulier à réaliser avec le référent.
 - Mise en place d'un parcours d'acquisition de compétences techniques et personnelles.

Sur proposition de l'assistante sociale Mme Patricia VERMEIL et de notre commune, le Conseil Départemental du Jura accepte de donner une suite favorable à la candidature de Mr Jean GALLAT pour un emploi d'une durée de 6 mois à compter du 2 novembre et renouvelable le cas échéant par délibération pour une durée maximum de 24 mois.

Le Conseil Municipal à 14 voix et 1 abstention accepte de recruter Mr Jean GALLAT à compter du 1^{er} novembre 2018 pour un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi de 7 heures hebdomadaires.

11/ Délibération remplacement d'Aurélié GUILHEM pendant son arrêt maladie :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Mme Aurélié GUILHEM ayant été arrêté du 28 août au 30 septembre 2018 pour arrêt maladie, Mme Sylvie BON l'a remplacée du 10 au 30 septembre 2018.

Elle a effectué 16 heures du 10 au 16 septembre 2018. Et 20 heures par semaine du 17 au 30 septembre 2018.

Le Conseil Municipal doit accepter la création du poste pour le remplacement de Mme GUILHEM Aurélié.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de créer le poste de remplacement durant l'arrêt maladie d'Aurélié GUILHEM du 28 août au 30 septembre 2018.

12/ Délibération pour louer les locaux rue de Bresse à l'entreprise DEFI CONCEPT :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

- L'entreprise DEFI CONCEPT sous la responsabilité de ses dirigeants Mr et Mme ZUBRIC souhaitent bénéficier une surface supplémentaire afin d'exercer leur activité qui est actuellement en expansion.
- Nous leurs proposons d'occuper nos actuels locaux techniques qui jouxtent leur actuel local professionnel.
- Le loyer proposé de **550 €** mensuel leur convient.
- Il sera établi un bail sous acte authentique rédigé par maître GRENIER notaire à Cousance.
- La société intégrera les locaux complémentaires à compter du **1^{er} novembre 2018**.

Nos locaux municipaux se situeront dorénavant rue du Moulin dans notre bâtiment qui abritait jusqu'alors l'entreprise JBG.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de louer le bâtiment du service technique à l'entreprise DEFI CONCEPT à compter du 1^{er} novembre 2018.

13/ Délibération locations logements en haut pizzeria et en haut optique Kuhni :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

Haut pizzeria

L'appartement en haut de la pizzeria situé au 45 Grande Rue s'est libéré le 31 août 2018.

Catherine KLOSOWSKI est locataire dans cet appartement depuis le 20 septembre 2018.

Son conjoint Mr ROSE Frédéric se porte caution.

L'ensemble de l'appartement étant défraîchi notre nouvelle locataire souhaite entièrement le repeindre.

Aussi en compensation de ces travaux de peinture nous proposons la facturation du loyer à compter du 1^{er} novembre 2018, qui correspond à un avantage pécuniaire de 580 € environ.

Le loyer mensuel s'établit à hauteur de **400 € et 12 € de charges**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer à Mme Catherine KLOSOWSKI le logement situé 45 Grande Rue à compter du 20 septembre 2018.

Haut Optique Kuhni

L'appartement en haut de l'Optique Kuhni situé 51 Grande Rue se libère le 30 novembre 2018.

Sabrina JANET sera locataire dans cet appartement à compter du 1^{er} décembre 2018.

Le loyer mensuel s'établit à hauteur de **470 €**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer à Mme Sabrina JANET le logement situé 51 Grande Rue à compter du 1^{er} décembre 2018.

14/ Délibérations décisions modificatives :

Mme Nathalie COLONAZET, Adjoint présente ce dossier.

Manque de crédits sur le budget du CCAS pour aide à la cantine

Dépense Fonctionnement compte 657362 : + 6 000 €

Dépense Fonctionnement compte 6185 : - 6 000 €

+ délibération acceptant de verser une subvention complémentaire au CCAS de 6 000 €.

Manque de crédits pour numérisations acte d'état civil, logiciel planning salles et PLU

Dépense investissement compte 202 : + 7 000 €

Dépense investissement compte 2051 : + 3 000 €

Dépense investissement compte 2128 : - 10 000 €

Manque de crédits pour le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunale (FPIC)

Dépense fonctionnement compte 739223 : + 9 300 €

Dépense fonctionnement compte 6185 : - 9 300 €

Manque crédits pour fonds de concours eaux pluviales et assainissement

Dépense investissement compte 2041512 : + 69 700 €

Dépense investissement compte 2128 : - 69 700 €

Le Conseil Municipal vote à 11 voix pour et 4 abstentions les décisions modificatives ci-dessus.

15/ Délibération admissions en non-valeur « créances éteintes » :

Mme Nathalie COLONAZET, Adjoint présente ce dossier.

Dossier n° 1	50,47 €	Dettes 2016 et 2017
Dossier n° 2	16,14 €	Dettes 2014

Le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour l'admission en non-valeur « Créances éteintes » de ces 2 dossiers.

16/ Délibération nommant un membre à la commission d'accessibilité de la Communauté de Communes Porte du Jura :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

La Communauté de Communes Porte du Jura doit mettre en place une commission d'accessibilité intercommunale. Aussi chaque commune doit nommer un membre de cette commission au sein de son Conseil Municipal.

Candidat(e) ?

Bernard POLY se porte candidat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents nomme Bernard POLY comme membre de la commission d'accessibilité de la Communauté de Communes Porte du Jura.

17/ Présentation du rapport annuel du SYDOM année 2017 :

Le Maire présente le rapport annuel du SYDOM de l'année 2017.

18/ Divers et dernières minutes :

- **Traitement des déchets verts au niveau de la commune :**

Le Maire songe à proposer spécifiquement aux Cousançois un espace à l'écart de notre commune qui pourrait être destiné à la dépose des déchets verts. Aujourd'hui trop de nos concitoyens ne font pas l'effort de les transporter à la déchetterie de Beaufort.

Cette solution en interne si elle est possible évidemment constituerait un ostensible avantage pour notre population. Cette possibilité reste bien sûr à étudier.

Le Maire souhaite aussi promouvoir les composteurs individuels.

- **Subventions :**

Le Maire rappelle que plus de 630 000 € de subventions affectées au profit de notre commune pour les différents chantiers actuellement en cours restent à percevoir.

- **Pharmacie LUZY :**

Mme LUZY pharmacienne souhaite créer une nouvelle officine au sein de notre commune. Après de nombreux échanges avec le Maire ce dernier a proposé la vente d'un terrain communal sur lequel pourra s'ériger une nouvelle pharmacie. Ce projet est une belle perspective pour notre pharmacienne, les Cousançois et notre commune. Ce dossier sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal.

- **Médecins :**

Monsieur le Maire a rencontré les 2 médecins Cousançois pour leur soumettre un projet de Cabinet Médical mais non de Maison Médicale situé à proximité de l'actuel MAM. Ce projet s'il voit le jour pourrait bénéficier d'un co-financement Communauté Communes Porte du Jura / Commune de Cousance.

Les échanges ont été constructifs. Ce projet même s'il reste encore à l'état embryonnaire constitue une opportunité pour les médecins et la pérennité d'une offre médicale de qualité dans un bâtiment moderne, adapté et au cœur de notre Centre Bourg.

- **Projet LACROIX :**

Le Maire informe les élus que le groupe LACROIX a songé à l'implantation d'une structure industrielle conséquente à proximité immédiate de l'actuelle usine LACROIX. Ce projet ne se développera malheureusement pas à Cousance. Les dirigeants du groupe LACROIX préfèrent multiplier les unités plutôt que de trop les regrouper. C'est sur la Bresse Louhannaise que cette implantation industrielle se réalisera.

Séance levée à 23 h 20
Le Maire - Christian BRETIN